

DEPARTEMENT
DU
VAL DE MARNE

COMMUNE DE BRY-SUR-MARNE

ARONDISSEMENT
DE NOGENT

EXTRAIT
du

Registre des Délibérations du Conseil Municipal

L'an deux mille vingt et un, le lundi 28 juin, à 20h00, Mesdames et Messieurs les Membres du Conseil Municipal, légalement convoqués le mardi 22 juin 2021, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Charles ASLANGUL, Maire.

Nombre de Conseillers en exercice : 33

Nombre de Conseillers présents : 25

Étaient Présents :

M. Charles ASLANGUL, Maire
Monsieur Rodolphe CAMBRESY, Madame Véronique CHEVILLARD,
Monsieur Bruno POIGNANT, Madame Sylvie ROBY, Monsieur Christophe
ARZANO, Madame Béatrice MAZZOCCHI, Monsieur Olivier ZANINETTI,
Madame Virginie PRADAL, Monsieur Pierre LECLERC, Adjoints au Maire.
Monsieur Etienne RENAULT, Monsieur Jean-Antoine GALLEGO,
Madame Nicole BROCARD, Monsieur Didier SALAÛN, Madame Valérie
RODD, Monsieur Laurent TUIL, Madame Sandra CARVALHO, Madame
Anne-Sophie DUGUAY, Monsieur Didier KHOURY, Monsieur Stefano
TEILLET, Monsieur Serge GODARD, Madame Isabelle DUJARDIN,
Madame Sandrine LALANNE, Madame Karine BASTIEN-COTARD,
Monsieur Robin ONGHENA, Conseillers municipaux.

Ont donné pouvoir :

Mme Armelle CASSE à M. Charles ASLANGUL.
Mme Sandrine VILLEMIN à M. Jean-Antoine GALLEGO.
Mme Rosa SAADI à Mme Béatrice MAZZOCCHI.
M. Julien PARFOND à Mme Sylvie ROBY.
Mme Laure MARCOCCIA-WARIN à Mme Isabelle DUJARDIN.
M. Vincent PINEL à M. Serge GODARD.

Absents excusés :

Absents :

Mme DERAY Chrystel, M. BRAYARD Thierry.

Secrétaire de séance : Jean-Antoine GALLEGO

2021DELIB0075 - MANDAT SPÉCIAL DONNÉ À MADAME VIRGINIE PRADAL- VOYAGE À AVIGNON
DANS LE CADRE DE LA PROGRAMMATION CULTURELLE

DELIBERATION

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L 2123-18,
Vu la Loi du 27 décembre 2019 relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique
Vu l'avis de la Commission Culture du 16 juin 2021,

Considérant que dans l'exercice de leur mandat, les membres du conseil municipal peuvent être appelés à effectuer certaines missions dans l'intérêt des affaires communales, à l'exclusion de celles qui leur incombent en vertu d'une obligation expresse,

Considérant que ces missions peuvent ouvrir droit au remboursement des frais exposés pour leur accomplissement,

Considérant que Madame Virginie Pradal, Adjointe au Maire déléguée à la Culture assistera au Festival d'Avignon, afin de pouvoir réserver de nouvelles pièces de théâtre et enrichir ainsi la programmation culturelle 2022 de Bry-sur-Marne,

Considérant qu'il appartient au Conseil Municipal de donner mandat spécial à Madame Pradal afin qu'elle puisse être remboursée par la Commune des dépenses engagées par ses soins dans le cadre de sa venue au Festival d'Avignon du 13 au 31 juillet 2021,

Après en avoir délibéré, et par 31 voix pour

ARTICLE 1 : DONNE mandat spécial à Madame Virginie PRADAL pour participer au Festival d'Avignon du 13 au 31 juillet 2021, dans le cadre de la programmation culturelle du Théâtre de Bry-sur-Marne

ARTICLE 2 : Afin d'être remboursée des dépenses engagées, Madame Virginie PRADAL présentera un état des frais accompagné de toutes les pièces justificatives, à l'exception des frais de déplacement et de bouche (hors petits déjeuners) que l'élue prend à sa charge.

La présente délibération pourra faire l'objet d'un recours en annulation devant le Tribunal Administratif de Melun dans un délai de deux mois à compter de son caractère exécutoire.

Publiée le : 30 juin 2021

Pour copie conforme,
Le Registre dûment signé,
Charles ASLANGUL,

Maire de Bry-Sur-Marne

